

Le 14 décembre 2016

L'an deux mille seize, le 14 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 8 décembre 2016

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	X	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	X	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	X	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick	X	
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude		X
GUILLERMARD Frédéric	X	
MANON François	X	
DEBIEZ Yvon		X
JACQUEMIN Isabelle	X	
PENVEN Gwénaél		X
LANTUEJOL Jérôme		X
SANTUS Aurélie		X
GEHIN Frédéric	X	
MEYER Grégory		X
DELBEGUE Hervé	X	
DEPLANQUE Karine	X	

Pouvoirs :

Yvon Debiez a donné un pouvoir à Béatrice Berger,

Claude Carrias a donné un pouvoir à René Vial

Jérôme Lantuejol a donné un pouvoir à Yves Diaz

Aurélie Santus a donné un pouvoir à Monique Favel

Les Conseillers présents, soit 13 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir Annick DEVOISIN

Approbation du compte rendu de la réunion du 17 novembre 2016 : approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- cession gratuite d'une parcelle à la commune,
- Centre de loisirs : tarification sortie Noël,
- Décision modificative n°3,
- Affaires diverses.

- Décisions prises dans le cadre de la délégation

- renouvellement de contrat de maintenance du logiciel DECALOG de la médiathèque
- Durée 3 ans
570.10€ HT

Délibération n° 2016-9-1 : cession gratuite d'une parcelle à la commune

La commune a été avertie de la vente d'une parcelle appartenant à la famille Cloître et de la cession gratuite au profit de la commune de la parcelle cadastrée section B n°731 d'une contenance de 61ca. Il s'agit d'une parcelle en bordure de voirie au carrefour des routes de la Chèvre et du Brottard.

Cette parcelle jouxtant la voirie départementale, il convient au préalable de prendre avis auprès du Département pour s'assurer que cette parcelle ne lui revienne pas.

La délibération est donc ajournée.

Délibération n° 2016-9-2 : Centre de loisirs : tarification sortie Noël

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide de Le centre de loisirs organise une sortie cinéma aux Avenières le 20 décembre prochain.

Il est proposé de tarifier cette prestation au prix de l'entrée soit 4€, la commune prendra à sa charge les frais de transport, soit 50€ environ.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de fixer le tarif suivant pour le supplément « sortie » du 20 décembre :

QF	Supplément sortie du 20 décembre
< 501	4.00 €
501 à 700	4.00 €
701 à 900	4.00 €
901 à 1200	4.00 €
1201 à 1500	4.00 €
1501 à 1800	4.00 €
1801 à 2000	4.00 €
>2000	4.00 €

- Délibération n° 2016-9-3 : Décision modificative n°3

Lors du dernier conseil, une délibération a été prise pour rembourser l'assurance cfdp pour les frais d'avocat avancé dans le contentieux « Grisolet ».

Cette somme de 800€ doit être imputée à l'article 678 (autres charges exceptionnelles) du chapitre 67.

Si les crédits inscrits au chapitre 67 suffisent, il serait souhaitable que cette « opération » soit plus lisible au budget à savoir :

Faire une ouverture de crédits :

Recettes : 800€ au compte 7788 (produits exceptionnels divers) : compte sur lequel a été encaissé le chèque de M. Grisolet

Dépenses : 800€ au compte 678 (autres charges exceptionnelles) : compte sur lequel sera remboursée l'assurance CFDP

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE d'ouvrir les crédits suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes : article 7788 (chapitre 77) : 800€

Dépenses : article 678 (chapitre 67) : 800€

- Affaires diverses.

- remboursement de charges au cabinet infirmier

Les infirmiers louent à la commune l'ancien musée pour leur usage professionnel. Il s'avère que l'électricité de la salle voûtée située sous le local est reliée à leur compteur électrique. Ils supportent donc des charges qui ne leur reviennent pas.

Il convient de leur rembourser la consommation d'électricité de la salle voûtée mise à disposition par la commune à l'ACCA. L'estimation de la consommation va être effectuée et ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil (attente de la facturation de l'année 2016 en totalité)

Fusion des communautés de communes du Pays des Couleurs, de l'Isle Crémieu et des Balmes Dauphinoises au 1^{er} janvier 2017 :

Un dernier forum est organisé le lundi 19 décembre à 19h salle Ninon Vallin de Montalieu-Vercieu. Il sera ouvert à tous les élus et personnels, communaux et communautaires. Il sera abordé la prise de compétence du PLUi, le fonctionnement des organes de gouvernance et la présentation de l'organigramme des services.

Œuvres Guiguet :

Il y a plusieurs années, pour conserver et mettre en valeur l'œuvre de François Guiguet, la commune de Corbelin a décidé de confier la gestion de sa collection à la commune de Morestel, au sein de la Maison Ravier.

Cependant les tableaux nécessitant une restauration sont restés en Mairie.

Mme Rollet, restauratrice, accompagnée de Mme Lebrun, assistante de conservation de la Maison Ravier et de membres de l'association François Guiguet ont fait le point sur les travaux de restauration restant à effectuer : 4 tableaux sont à restaurer en priorité.

Une demande de subvention sera déposée au Département.

Comité de jumelage :

Pour Yves Diaz, le jumelage avec Campo Ligure ne peut subsister que si les Corbelinois y adhèrent. Afin de le promouvoir, un article y sera consacré dans le prochain numéro de la gazette. Il est prévu également un voyage en Italie les 29 et 30 juillet 2017 à l'occasion de la Santa Magdalena avec un transport en car dont le coût est estimé à 2600 euros.

Le Maire propose que la commune prenne en charge 1500€. Les conseillers sont favorables à cette participation qui sera versée sous forme de subvention lors du prochain budget à l'association de jumelage.

Monique Favel :

Colis de fin d'année :

Les colis sont prêts : les conseillers peuvent les prendre dès ce soir.

Frédéric Géhin :

Très haut débit :

Le Conseil Départemental de l'Isère a engagé un vaste plan de déploiement du Très Haut Débit dans le département afin que tous les Isérois puissent avoir accès à une connexion de haute qualité au plus tard en 2024.

Au niveau local, ce sont bien les intercommunalités et non les communes qui gèreront ce dossier.

Association « Bien Vivre en Dauphiné » : Remblai de terrain à Narbin :

L'association a transmis à la commune le rapport de la DREAL attestant que MOULIN TP a bien déversé des mâchefers d'incinération d'ordures ménagères chez monsieur Serge Taconnet alors que ce dernier a affirmé à la commune qu'il n'y avait que du remblai provenant de terrassements du chauffage urbain de Bourgoin Jallieu.

L'association demande au Maire d'agir en conséquence.

Commission annuelle de surveillance des établissements Mallein.

Du phénol a été détecté dans la nappe en amont et en aval de l'usine : il conviendrait de vérifier la mesure du phénol par une prochaine analyse, pour s'assurer qu'il ne s'agit pas d'une erreur ponctuelle. Les Ets Mallein organiseront une analyse en début d'année prochaine. Si la présence de Phénol se confirme en amont, il conviendrait de se rapprocher de DREAL.

A noter que les Ets Mallein n'utilisent plus de résines à base de Phénol depuis 2002 environ, et qu'à priori, aucun produit utilisé actuellement n'en contient. Il n'y a pas eu non plus de déversements accidentels de produits chimiques ou dangereux.

Hervé Delbègue :

Taille des haies des particuliers :

Il a appelé l'entreprise à titre particulier : il n'a jamais eu de réponse !

La commune a également rencontré des difficultés pour programmer les travaux : il en sera tiré les conclusions.

Marie-Hélène Lajon :

Fête des lumières :

La première action du CME a permis de récolter 436€ de la soirée du 8 décembre. Cette somme sera remise à l'association les Nez Rouges, créée en 2005, dont le seul but est de distraire les enfants malades.

Annick Devoisin :

Médiathèque :

2 nouvelles bénévoles viennent renforcer l'équipe.

L'animation de Noël organisée par Sophie Vanhay pour les enfants a rencontré un vif succès : plus de 50 enfants y ont assisté cet après midi.

Les locaux ont été décorés pour les fêtes et de nouvelles housses ont été achetées pour les fauteuils.

François Manon :

Fleurissement :

Il a été procédé à la plantation des bulbes de printemps avec les 2 jeunes recrues du service technique.

Béatrice Berger :

Nouveau Conseil Municipal des Enfants :

La première action du CME, à savoir la fête des lumières du 8 décembre, a été bien encadrée et les encadrants ont été remerciés pour leur implication.

Patrimoine :

La commission patrimoine travaille depuis plusieurs mois à la réalisation d'un livre sur le patrimoine communal : il est au stade de la relecture finale.

Reste à déterminer les modalités de vente de cet ouvrage : passer par une régie, lancement d'une souscription ...

Enseignement :

La communauté de communes a lancé une enquête sur la pratique de la natation scolaire au sein des établissements scolaires.

Michel Lagache :

Procédure de péril imminent Avenue des Frères Guiguet :

La procédure de péril pour la propriété de Mme SAYAD a été lancée. L'expert nommé par le Tribunal Administratif de Grenoble a prononcé le péril imminent. Les mesures de sécurité ont été mises en place dans l'attente des travaux ordonnés.

Divers :

Repas de fin d'année :

Le repas de vendredi dernier regroupant les élus, le personnel communal et les bénévoles a été un moment très convivial mais le repas n'a pas répondu aux attentes. Les élus demandent au Maire de faire un courrier de courriel de mécontentement au traiteur.

Prochaine réunion :

Réunion pour le positionnement des élus dans le cadre de l'étude de programmation urbaine:
Jeudi 19 janvier à 18h30.

Le Maire clôt la séance à 22 heures 45.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN DESIGNES CI-DESSUS ET ONT
SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

	Signature
VIAL René, Maire	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe	
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	
LAJON Marie-Hélène	

DEVOISIN Annick	
CARRIAS Claude	
GUILLERMARD Frédéric	
MANON François	
DEBIEZ Yvon	
JACQUEMIN Isabelle	
PENVEN Gwénaél	
LANTUEJOL Jérôme	
SANTUS Aurélie	
GEHIN Frédéric	
DELBEGUE Hervé	
MEYER Grégory	
DEPLANQUE Karine	